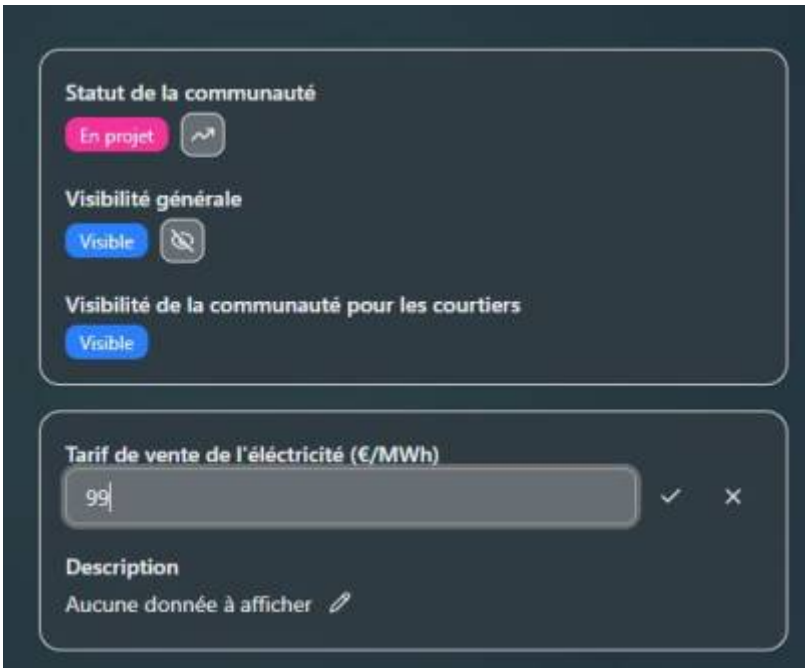
Fixer le prix de vente de l'électricité

manager, communauté

C'est le prix auquel l'électricité produite localement est vendue **entre les membres de la communauté**, exprimé en €/MWh. C'est le paramètre économique central : c'est lui qui détermine si l'opération est intéressante pour le producteur, pour le consommateur, ou pour les deux.

Où la trouver

- **À la création** : dans le premier écran de l'assistant, champ « tarif de vente de l'électricité ».
- **Ensuite** : sur la page de détail de la communauté, dans le bloc de synthèse « tarif et description », modifiable directement sur la page.



Comment faire

1. Ouvrez la page de détail de votre communauté.
2. Modifiez la valeur du tarif dans le bloc de synthèse.
3. Enregistrez.

Ce qu'il faut savoir

- **Un prix bien fixé se situe entre deux bornes.** En dessous du prix auquel le producteur revendrait au réseau, il n'a pas intérêt à entrer dans la communauté ; au-dessus du prix que le consommateur paie à son fournisseur, c'est lui qui n'a pas intérêt à entrer. C'est précisément ce que l'étude chiffre, compteur par compteur — voir Lancer une étude.
- **Ce prix n'est pas le prix de votre contrat de fourniture** ni celui de votre contrat de vente

à un obligé d'achat. Ces derniers sont saisis compteur par compteur (Modifier un compteur) et servent de point de comparaison dans l'étude.

- **Le prix n'est pas indexé.** Un mécanisme d'indexation existe dans le modèle de données, mais le modèle de contrat utilisé par NOTRELEC ne l'applique pas : le prix de vente reste celui fixé à la signature, pour toute la durée du contrat (60 mois sur le contrat type).
- **Modifier le tarif ne change pas les contrats déjà signés.** Modifier le tarif de vente rend cependant les études liées à cette communauté énergétique obsolète, ce statut interdit la possibilité de candidater ou d'inviter à partir de cette étude.

Selon votre rôle

Réservée au gestionnaire, et plus précisément au gestionnaire qui a créé la communauté. Un gestionnaire qui n'en est pas le créateur peut consulter le tarif mais pas le modifier. Courtiers et membres le consultent uniquement.

Capture à insérer : le bloc de synthèse « tarif et description » de la page de détail, en mode modification.

Retour Bienvenue sur le manuel d'utilisation Notrelec

From:
https://www.wiki.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
https://www.wiki.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/acc/fixer-prix-vente

Last update: **2026/08/06 16:51**